



Reprise en mi temps thérapeutique conflictuelle

Par **vivementlaretraite**, le **08/12/2013 à 15:07**

Bonjour,
après une longue maladie, je dois reprendre en mi temps thérapeutique, le médecin du travail m'a jugée apte pour cela, en préconisant certains point bien précis, or mon employeur, me demande de signer une fiche de poste qui contrevient à un de ces points (médicalement justifié).
Si j'accepte, je suis sûre de rechuter, et si je refuse je risque mon poste.
Quel recours ai je pour me protéger ?

Par **Juris Social**, le **08/12/2013 à 15:51**

Si le médecin du travail a proposé un mi temps thérapeutique lors de la visite de reprise alors en principe l'employeur doit en tenir compte et proposer un poste tenant compte de l'ensemble des restrictions/aménagements préconisés.

S'il y avait impossibilité objective et justifiée de pouvoir vous trouver ce type de poste alors à mon sens l'employeur est tenu de soumettre au médecin sa "2ème idée" et recueillir son avis quant à votre aptitude à l'exercer.

Enfin l'employeur n'est pas censé vous faire signer une fiche de poste mais plutôt un avenant, bien que non obligatoire, celui-ci permet de fixer le cadre de ce mi-temps.

Par **vivementlaretraite**, le **08/12/2013 à 16:08**

Merci de la rapidité de votre réponse.
Je demanderais donc un avenant pour fixer le cadre de ce mi temps.
Cela dit, sur cet avenant, mon employeur a-t-il le droit de noter des horaires de travail qui contreviennent avec les préconisations de la médecine du travail ?
En sachant que, ce faisant, mon employeur "s'assure" que je ne puisse pas reprendre mon poste, car il sait que les horaires préconisés par la médecine du travail, le sont pour raisons médicales justifiées.(traitements lourds et rééducation) L'excuse invoquée par mon employeur pour justifier son refus des horaires préconisés est qu'il n'y a pas de place pour moi, dans mon bureau à ces horaires là (la place serait occupée par le salarié d'un autre service...).

Merci de votre aide

Par **Juris Social**, le **12/12/2013 à 20:19**

A mon sens le médecin du travail préconise souvent une durée de travail (un %) voire parfois une répartition de cette durée (ce qui semble être votre cas).

Du même coup j'aurais tendance à dire que ces préconisations s'imposent à l'employeur sauf à démontrer une impossibilité objective d'y faire droit. À ce titre une excuse de manque de place dans le bureau me paraît plus que douteuse.

Par **vivementlaretraite**, le **12/12/2013 à 20:27**

Bonsoir,

Merci de votre réponse, je pense que je vais informer (préventivement) l'inspection du travail ainsi que la MDPH de mon département, (je suis RQTH) car à la suite de cette première excuse douteuse, une autre tout aussi ridicule m'a été présentée, donc, si leur volonté est de me pousser vers la porte, autant que je prenne mes précautions. En tous les cas merci de votre écoute, et de votre aide.

Bonne continuation

Par **P.M.**, le **12/12/2013 à 21:02**

Bonjour,

Le mieux, à mon avis, serait de revoir le Médecin du Travail et de lui rendre compte de la manière adoptée par l'employeur pour appliquer ses préconisations qui ont dû être prises après étude du poste...

Ce qui ne vous empêche pas effectivement de vous rapprocher de la MDPH...

Par **Juris Social**, le **12/12/2013 à 23:37**

Autre possibilité envisageable : refuser l'avenant en envoyant un courrier en LRAR à l'employeur. Motif : "je considère que le poste proposé, et notamment la répartition des horaires de travail est contraire aux préconisations du médecin du travail et à mon état de santé"

Par **P.M.**, le **13/12/2013 à 00:59**

Pour l'instant a priori, il n'y a pas d'avenant et il vaudrait mieux que le Médecin du Travail

confirme plutôt que la salariée se mette en avant...

Par **vivementlaretraite**, le **13/12/2013** à **08:53**

Bonjour, merci à tous pour vos conseils

j'ai alerté la médecine du travail et la mdph.

pour ne pas envenimer plus encore la situation je leur ai demandé d'attendre que mon employeur revienne vers eux quant aux préconisations qui le dérange.

Par ailleurs, aucun avenant ne m'a été présenté, juste une fiche de poste allégée (par rapport au mi temps), fiche de poste que j'ai signée sous couvert que les horaires soient modifiés selon les préconisations prévues

pour raisons médicales. J'attends de voir la suite..

Merci de votre aide. Car entre moralité et légalité, il m'est difficile de faire la part des choses.

Bonne journée à tous.